

Mercredi 5 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
**ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE 2021-2022 ET CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2021-2027 :
DIJON MÉTROPOLE ENGAGE UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Relance économique, transition écologique et cohésion sociale sont au cœur de l'accord métropolitain de relance 2021-2022 signé par Dijon métropole, l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le protocole tripartite est un engagement par la Métropole du Contrat de relance et de transition écologique, qui s'inscrit dans France relance et dans l'accord régional de relance 2021-2022. Il définit les enjeux stratégiques et les engagements financiers de l'État et de la Région pour soutenir les projets structurants portés par la métropole. Le montant total des projets métropolitains concernés dans le cadre de cet accord de relance est estimé à 250 millions d'euros.

L'accord stratégique sur les orientations du prochain Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 et l'accord de relance 2021-2022 ont été signés entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté début février. Ce cadre partenarial détermine d'une part les priorités de la relance pour répondre à la crise sanitaire, économique, environnementale et d'autre part, il définit les priorités du CPER 2021-2027. Ce dernier comportera un volet métropolitain pour lequel Dijon métropole s'engage sous la forme d'un **Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**.

« Dijon métropole s'associe à la relance économique régionale et aux efforts d'accélération de la transition écologique. L'accord métropolitain de relance, approuvé le 25 mars dernier par la collectivité, valide et valorise les opérations d'investissement financées par l'État et la Région. Le CRTE mis en œuvre par Dijon métropole participera au rayonnement et à l'attractivité de la capitale régionale. Il contribuera à préserver une haute qualité de vie pour ses habitants ».
François REBSAMEN, maire de Dijon, président de Dijon métropole lors de la signature du 5 mai 2021.

Le CRTE se déclinera autour de trois axes majeurs :

- **La relance et l'innovation**

Réactiver l'appareil productif, développer les formations et filière nécessaires au tissu économique d'aujourd'hui et de demain, renforcer les activités à forte valeur ajoutée (science du vivant et de la biodiversité, santé/pharmacie, économie numérique...), lancer la filière hydrogène...

- **La transition écologique et énergétique**

S'adapter et lutter contre le réchauffement climatique, préserver les ressources et la biodiversité, promouvoir les circuits courts et la coopération au service d'un projet d'alimentation durable...

- **La cohésion et la solidarité**

Construire une métropole solidaire, maintenir le lien de confiance avec les institutions et promouvoir les initiatives citoyennes, favoriser la transition numérique et veiller à l'inclusion numérique...

L'État soutient les projets concernant le territoire métropolitain engagés sur l'exercice 2021. En 2022, il portera une attention particulière aux demandes formulées au titre de la relance au vu des disponibilités budgétaires et des projets concernés. La Région Bourgogne-Franche-Comté contribue à hauteur de **14 millions d'euros** aux projets structurants pour la relance, l'innovation, la transition écologique, la cohésion et l'attractivité du territoire de la métropole, contributeurs aux neufs priorités identifiées au titre du CPER 2021-2027.

Le financement de la Région Bourgogne-Franche-Comté (14 millions d'euros) sera affecté à certains des grands projets de Dijon métropole ci-dessous :

- **Métropole hydrogène** : création d'une unité de production et de distribution d'hydrogène en « circuit court » et acquisition d'une flotte de bus et de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène ;
- **Agronov** : réhabilitation d'un bâtiment (démolition de bâtiments désaffectés et construction de nouveaux locaux techniques) ;
- **Enseignement supérieur** : création d'une école d'architecture ;
- **CHU/ READAPTIC** : construction de la maison du futur en soins de suite et de rééducation ;
- **Data Center** de l'Université de Bourgogne
- **Centre de tri des déchets recyclables** : adaptation et modernisation de l'équipement en vue de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques ;
- **Modes doux de déplacement** : accélération du programme des aménagements cyclables ;
- **On Dijon** : accélération du renouvellement des éclairages publics par des leds ;
- **Alimentation durable** : construction d'une légumerie ;
- **Base nautique du lac Kir** : rénovation et extension de l'équipement.

Contacts presse :

Dijon métropole

Guillaume VARINOT, responsable des relations presse
07 62 41 39 18 / gvarinot@ville-dijon.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté

Marie SOUVERBIE, attachée de presse
03 80 44 34 66 / marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr

Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Cécile HERMIER
03 80 44 64 05 / pref-communication@cote-dor.gouv.fr